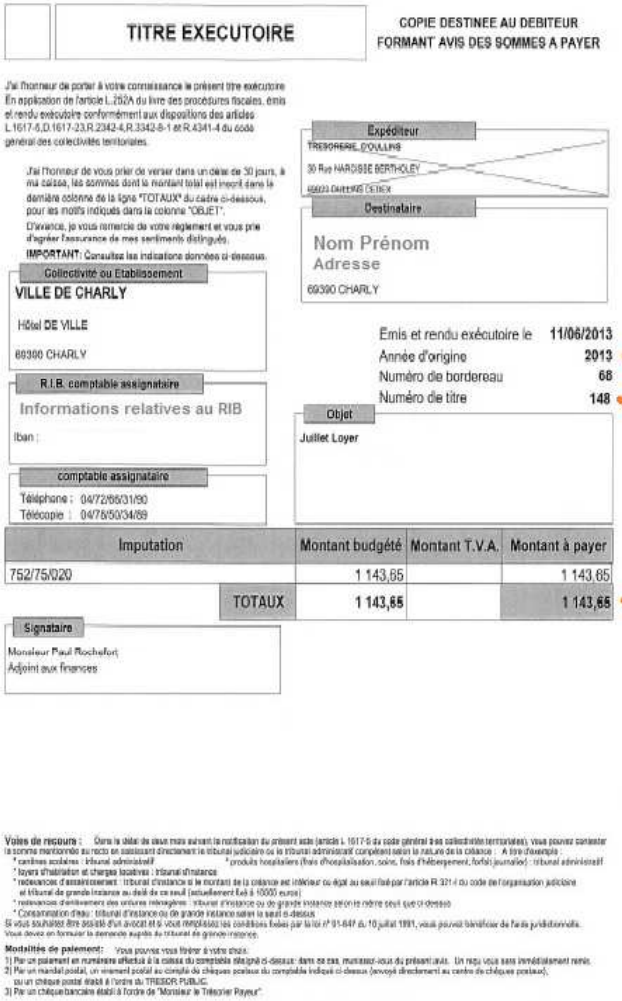

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR
FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire
En application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis
et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles
L.1617-5,D.1617-23,R.2342-4,R.3342-8-1 et R.4341-4 du code
général des collectivités territoriales.

J'ai l'honneur de vous prier de verser dans un délai de 30 jours, à
ma caisse, les sommes dont le montant total est inscrit dans la
dernière colonne de la ligne "TOTAUX" du cadre ci-dessous,
pour les motifs indiqués dans la colonne "OBJET".
D'avance, je vous remercie de votre règlement et vous prie
d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.
IMPORTANT: Consultez les indications données ci-dessous.

Expéditeur
TRESORERIE D'OULLINS
30 Rue HAROLDE BERTHOLEY
69600 OULLINS CEDEX

Destinataire
Nom Prénom
Adresse
69390 CHARLY

Collectivité ou Etablissement
VILLE DE CHARLY
Hôtel DE VILLE
69390 CHARLY

Emis et rendu exécutoire le 11/06/2013
Année d'origine 2013
Numéro de bordereau 68
Numéro de titre 148

R.I.B. comptable assignataire
Informations relatives au RIB
Iban :

Objet
Juillet Loyer

comptable assignataire
Téléphone : 04/72/66/31/90
Télécopie : 04/78/50/34/89

Imputation		Montant budgété	Montant T.V.A.	Montant à payer
752/75/020		1 143,65		1 143,65
	TOTAUX	1 143,65		1 143,65

Signataire
Monsieur Paul Rochefort
Adjoint aux finances

Voies de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance : A titre d'exemple :
* cantines scolaires : tribunal administratif *produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif
* loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance
* redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R.321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil (actuellement fixé à 10000 euros)
* redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus
* Consommation d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le seuil ci-dessus
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle.
Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Modalités de paiement : Vous pouvez vous libérer à votre choix :
1) Par un paiement en numéraire effectué à la caisse du comptable désigné ci-dessus: dans ce cas, munissez-vous du présent avis. Un reçu vous sera immédiatement remis.
2) Par un mandat postal, un virement postal au compte de chèques postaux du comptable indiqué ci-dessus (envoyé directement au centre de chèques postaux),
ou un chèque postal établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
3) Par un chèque bancaire établi à l'ordre de "Monsieur le Trésorier Payeur".

Payer un titre exécutoire

Bienvenue sur votre plateforme de téléservices. Vous pouvez payer les prestations proposées par la Ville de Charly en ligne : loyers, concessions funéraires, locations de salles...

Vous trouverez les informations nécessaires sur le titre exécutoire que vous avez reçu.

Formulaire de paiement

Tous les champs sont obligatoires

Année d'origine

Numéro de titre

Montant ,

Votre email